



# COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 03 avril 2018**

**Etaient présents :** Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Reydellet Brigitte, Bourdillon Béatrice, Béjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Patel Pierre, Carrico Paulo, Béreiziat Myriam, Tissot Sandra, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

Absents excusés : Jantet Robert et Petit Christelle

## **CONSEIL DES ENFANTS :**

Les enfants du conseil présentent leur projet. Ils souhaitent des jeux : une cage de foot, un panneau de basket, un parcours d'équilibre, mais aussi des aménagements : parkings à vélos, une table avec bancs, bacs de tri, porte-manteaux sous le préau. Ils aimeraient transformer le bac à sable en un bac à fleurs et un petit jardin. Ils établiraient une liste d'« enfants de service » qui s'occuperaient à tour de rôle de l'entretien des plantes.

Ils ont recherché différents modèles et établi plusieurs budgets. Ils précisent qu'il s'agit de souhaits et donc que tout ne pourra pas forcément être accepté et réalisé cette année.

La commission des écoles va étudier leur projet et leur donnera réponse à la rentrée des vacances de printemps.

## **TAUX D'IMPOSITION 2018 :** présenté par Monique Bevand

Le conseil décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'exercice 2018.

Les taux s'établissent donc comme suit : taxe d'habitation 8.94 %, taxe foncier bâti 10.71 %, taxe foncier non bâti 60.62 %.

## **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :** présenté par Mme Sylvie Hugonnet

Les subventions aux associations sont attribuées comme suit :

- |   |   |
|---|---|
| - ADAPA : 1 200 €                             | - Club du Lange : 650 €                     |
| - ADAPEI : 380 €                              | - Hand-ball, atelier Martignat : 800 €      |
| - Amicale des boules : 820 €                  | - Gymnastique volontaire : 300 €            |
| - Amicale des pompiers - assurance : 697 €    | - Société de chasse : 610 €                 |
| - Amicale des pompiers –vacations : 3010.53 € | - Sou des écoles (subv° annuelle) : 2 000 € |
| - Anciens combattants : 340 €                 | - Tennis club : 800 €                       |
| - ASCOR : 600 €                               | - Docteur Clown : 340 €                     |
| - Les Chats : 600 €                           | - Prévention routière : 50 €                |
| - Chorale l'Echo du Lange : 600 €             | - Mission locale : 500 €                    |
| - Chorale « Les Voyelles » : 600 €            | - USEP : 200 €                              |

En juin, l'animatrice de la gymnastique volontaire cesse son activité et le Président ne renouvelle pas son mandat. Il est décidé de verser la subvention pour la moitié de l'année. La possibilité d'une nouvelle attribution sera examinée si cette animation se poursuit en septembre.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX EN FORET :** présenté par M. le Maire

Les travaux à réaliser en forêt communale peuvent bénéficier de subventions :

- Parcelles D 103 et D 109 : dégagement de semis naturels en futaie irrégulière – 11.20 ha

Coût HT : 6041.28 €.

Subvention sollicitée auprès de la Région : 2 417 €

Subvention sollicitée « fond local » (HBA, Bugey Sud, communauté Hauteville, Département) : 1208 €

- Parcelles D 104 et D 108 mise en place de plants de sapins pectinés – 4.70 ha

Coût HT : 13 366.76 €.

Subvention sollicitée « fond local » : 8 020 €

**ACHAT DE TERRAIN** : présenté par Jean-Claude Cottin

Jean-Claude Cottin rappelle la proposition reçue de Mme Douillon, qui souhaite vendre les terrains dont elle est propriétaire à Martignat. Il s'agit des parcelles C 688, C 698, C 994, C 995, B 15 et B 29, d'une surface totale de 8682 m<sup>2</sup>. Elle vend la totalité de ses biens pour la somme de 14 500 €.

Or en consultant le cadastre, il s'avère que la parcelle C 688, d'une surface de 1440 m<sup>2</sup>, est en indivision. Ni Mme Douillon, ni son notaire ne connaissent le second propriétaire. La commune ne peut pas se porter acquéreur d'une parcelle de terrain en indivision.

Le Conseil Municipal propose à Mme Douillon d'acquérir les parcelles dont elle a la pleine propriété, à savoir : C 698, C 994, C 995, B 15 et B 29, d'une surface totale de 7242 m<sup>2</sup>. Le prix d'achat est calculé au prorata de la surface réelle soit 7242/8682, ce qui fait la somme de 12 095 €.

**SALAIRE DE DANIEL LELEUX** : présenté par Monique Bevand

Monique Bevand explique que M. Daniel Leleux était en congés de longue maladie de septembre 2014 à septembre 2017. Lorsque ses droits à congés maladie ont été épuisés, une demande de mise à la retraite pour invalidité a été déposée auprès de la CNRACL. En attente de l'avis de la CNRACL, M. Leleux a été placé en disponibilité d'office et a perçu un demi-traitement.

Le CNRACL a rendu un avis favorable, en février 2018, pour une retraite pour invalidité à effet au 1er novembre 2017. L'arrêté de radiation des cadres de M. Leleux a été signé par M. le Maire et M. Leleux le 1<sup>er</sup> mars 2018, avec effet au 1er novembre 2017. Il reste les congés payés non pris pour cause de longue maladie à lui verser. La CNRACL va verser la pension de retraite pour les quatre mois pendant lesquels M. Leleux a été rémunéré en disponibilité d'office. La commune peut demander le remboursement de ces quatre mois de rémunération.

Le conseil municipal décide de ne pas solliciter le remboursement des quatre mois de rémunération, de novembre 2017 à février 2018, et de verser la totalité des congés payés dus.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018** : présenté par Mme Bevand Monique

**Budget principal** : fonctionnement : 2 271 697.16 € - Investissement : 1 248 107.68 €

**Dépenses de fonctionnement** :

- Déficit assainissement 2017 : 11 481.50 €
- Charges à caractère général : 819 392.50 €
- Charges de personnel : 598 530.00 €
- Charges de gestion courante : 119 755.69 €
- Atténuation de produits : 99 940.96 €
- Charges financières : 23 709.00 €
- Charges exceptionnelles : 1 000 €
- Virement en investissement : 547 887.51 €
- Dépenses imprévues : 50 000 €

**Recettes de fonctionnement** :

- Excédent 2017 : 542 526.50 €
- Excédent eau 2017 : 6 083.90 €
- Remboursement sur salaires : 8 400 €
- Produit des services : 142 560 €
- Impôts et taxes : 1 395 090.42 €
- Dotations et participations : 122 806.34 €
- Gestion courante : 28 230 €
- Produits exceptionnels : 26 000 €

**Dépenses d'investissement** :

- Déficit assainissement 2017 : 3 749.51 €
- Ecritures comptables : 1 836.16 €
- Achat de terrains : 20 505.00 €
- Travaux dans les bois : 19 410.00 €
- Réseaux de voirie : 63 165.03 €
- Travaux de bâtiments : 857 999.93 €
- Camion, matériel de voirie et outillage : 137 878.00 €
- Mobilier, matériel de bureau : 4 300.00 €
- Divers (défibrillateur, laveuse, etc.) : 8 700.00 €
- Dépenses imprévues : 50 000 €
- Rembt des emprunts : 61 632.20 €
- Reversement excédent eau à HBA : 18 931.85 €

**Recettes d'investissement** :

- Excédent budget eau : 18 931.85 €
- Excédent 2017 : 108 484.70 €
- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 : 365 247.92 €
- Virement du fonctionnement : 547 887.51 €
- Compensation TVA : 105 500.00 €
- Taxe Locale Equipement : 18 000 €
- Subventions pour travaux mairie : 70 295.00 €
- Subventions route forestière : 11 924.54 €
- Ecritures comptables : 1 836.16 €
- 

Le budget proposé est adopté à l'unanimité.

**PUBLICATION DES MARCHES ATTRIBUES EN 2017** : présenté par M. le Maire

L'article 133 du Code des marchés Publics stipule que la personne publique publie chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par l'Arrêté Ministériel du 8 décembre 2006. A ce titre, figurent ci-après les marchés conclus au titre de 2017.

Objet	Attributaire	Montant HT
<i>Marchés de travaux entre 15 000 et 89 999.99 € HT</i>		
Aménagement du cimetière	SNTP –01460 Montréal La Cluse	59 414.00 €
Aménagement du City Stade	Transalp	42 523.60 €
Maitrise d'œuvre de la maison d'accueil	Atelier MP Architecture	34 000.00 €
Maitrise d'œuvre accessibilité de la mairie	Au*m architectes	15 225.00 €
Aménagement du boulo-drome	Colas	15 015.50 €
<i>Marchés de travaux entre 90 000 € HT et 5 185 999.99 € HT</i>		
Néant		

**CONVENTION AVEC HBA** : présenté par M. le Maire

Les compétences eau et assainissement sont assurées par HBA (Haut Bugey Agglomération) depuis le 1er janvier 2018. M. le Maire présente le projet de convention proposé par HBA pour le fonctionnement de ces services.

Dans l'attente de la mise en place définitive de l'organisation des services de HBA, il est proposé que les agents communaux, qui connaissent bien les réseaux et sont à même d'assurer les impératifs de sécurité et de fonctionnement du service public, continuent à effectuer certaines tâches : relevé des compteurs, surveillance de la consommation pour informer HBA de toute anomalie, surveillance des réseaux de collecte des eaux usées et eaux pluviales.

Toutes les factures afférentes à ces compétences sont prises en charges par HBA. HBA rembourse à la commune les charges de personnel et les charges indirectes sur présentation d'un justificatif détaillé.

La convention entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée de un an renouvelable une fois de manière expresse pour la même durée.

**RYTHMES SCOLAIRES** : présenté par Patrick Berset

Patrick Berset rappelle les discussions qui ont eu lieu en commission et en conseil municipal depuis juin 2017 au sujet des rythmes scolaires suite au décret de juin 2017 qui offre la possibilité de revenir à 4 jours d'école par semaine ou de conserver 4.5 jours. Il indique que lors des conseils d'école le retour à 4 jours a été souhaité par les parents et par les enseignants.

Un courrier a été adressé, par les écoles et par la mairie, à l'Académie pour l'informer de cette demande. Pour valider ce dossier il est nécessaire de faire délibérer le conseil municipal.

Le conseil municipal sollicite de l'Académie l'examen de la demande formulée par les écoles et la municipalité pour l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, ceci à compter de la rentrée de septembre 2018.

**Questions diverses**

- M. Patel propose d'attribuer le nom du lieutenant Beltrame a un lieu de la commune (square, rue, place) en soutien aux forces de l'ordre. Rappel est fait qu'antérieurement il a été décidé de n'attribuer aucun nom de personne aux rues du village. Remarque est faite que d'autres personnes sont connues pour des faits héroïques, que des personnes ont accomplis des gestes de bravoures et restent inconnus. M. Patel invite les conseillers à réfléchir à sa proposition.
- Suite à la réunion avec la gendarmerie, 23 personnes se sont portées volontaires pour être référents dans le cadre de la participation citoyenne.
- Deux projets de plan de la maison d'accueil sont présentés. Un de ces plans est adopté dans les grandes lignes. M. Cottin reprend contact avec l'architecte pour la poursuite de projet sur cette base.

La séance est levée à 21 h 30.

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.

Martignat le 5 avril 2018

Yves Locatelli, Maire